



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.024/DH

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2025

SEANCE DU 27/03/2025

LE JEUDI VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nouridine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2025**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

VU la délibération n° 25.011/D du Conseil municipal du 27 mars 2025 portant sur le Budget principal 2025 de la ville,

CONSIDERANT que l'attribution des subventions, présentées dans les annexes, revêt un intérêt communal,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2025

➤ **POUR LES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES 2025**

28 Voix Pour, 5 Abstentions

M. YENGE et M. SEDRATI, Membres associations sportives ne prennent pas part au vote

➤ **POUR LES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CULTURELLES 2025**

29 Voix pour et 6 Abstentions

➤ **POUR LES SUBVENTIONS AFFAIRES GENERALES 2025**

27 Voix Pour et 6 Abstentions

M. FIORESE et M. BADENS, Membres associations affaires générales ne prennent pas part au vote

➤ **POUR LES SUBVENTIONS AFFAIRES SCOLAIRES 2025**

29 Voix Pour et 6 Abstentions

➤ **POUR LES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2025**

29 Voix Pour et 6 Abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles votées au budget 2025 telles que figurant en annexes.

ARTICLE 2 : PRECISE que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande et à la production des pièces justificatives demandées par la Ville.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 6574 au budget de fonctionnement 2025.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 27/03/2025

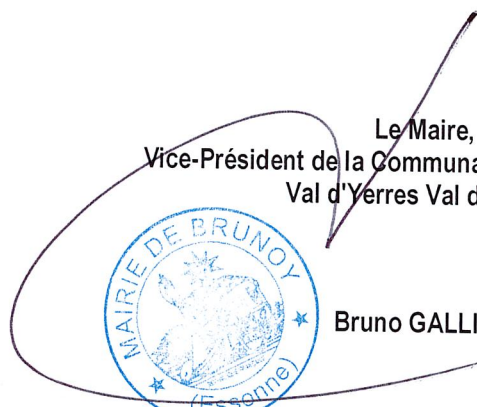
OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2025

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/03/2025

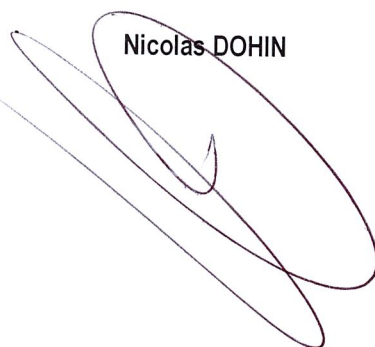
Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 31/03/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.024/DH

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2025

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250327-BRU_DE_24618_1-DE

Date de l'acte : 27/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24618_1

Date de réception en Préfecture : 28 mars 2025